

Formation Permis AM

Le permis AM est obtenu suite à la formation pratique du Brevet de Sécurité Routière.
Il permet de conduire un cyclomoteur ou quadricycles légers à moteur de moins de 50 cm³.

Durée : 8h (minimum légal obligatoire)

Conditions d'inscription : Avoir au moins 14 ans et posséder un équipement homologué (casque, gants, blouson...)

I. Formation théorique

Les 2 premières heures de formation au permis AM sont effectuées en salle.
Ces deux heures de théorie permettent aux élèves conducteurs d'avoir des bases sur les règles de circulation liées à la pratique des véhicules de moins de 50 cm³. Une partie de cet apport théorique est également dédié à la conscience du risque ainsi qu'aux différents facteurs d'accident.

II. Formation pratique

A l'issue de la formation théorique en salle, 6 heures de pratiques sont effectuées avec un enseignant. Les premières heures sont dispensées hors circulation, afin d'apprendre à maîtriser le véhicule.

Pour finaliser la partie pratique du permis AM, l'élève sera guidé, à l'aide d'une radio, par le formateur, afin de circuler dans le trafic.

L'élève se verra délivrer une attestation de suivi de la formation pratique au BSR à l'issue de la formation, dans l'attente de recevoir son permis AM.

Des heures complémentaires peuvent être proposées par le formateur, si l'élève ne valide pas tous les prérequis sur la durée minimale de formation.